



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 146 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	6
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	19
A. Vue d'ensemble	19
B. Contributions non budgétisées	20
C. Gains d'efficacité	20
D. Taux de vacance de postes	21
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	21
F. Formation	22
III. Analyse des variations	23
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	25



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	26
---	----

Annexes

I. Définitions	30
II. Organigrammes	32
III. Examen de la structure du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	34
Carte	46

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), dont le montant s'élève à 57 437 100 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 692 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 860 membres des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 39 agents recrutés sur le plan international et 113 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axées sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et affaires civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 487,3	24 249,2	23 869,7	(379,5)	(1,6)
Personnel civil	15 335,7	15 682,6	14 786,3	(896,3)	(5,7)
Dépenses opérationnelles	15 475,7	16 393,9	17 088,9	695,0	4,2
Montant brut	53 298,7	56 325,7	55 744,9	(580,8)	(1,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 527,3	2 555,7	2 404,2	(151,5)	(5,9)
Montant net	50 771,4	53 770,0	53 340,7	(429,3)	(0,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 327,7	1 830,6	1 692,2	(138,4)	(7,6)
Total	54 626,4	58 156,3	57 437,1	(719,2)	(1,2)

Ressources humaines^a

	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2010/11	—	—	2	—	2

Effectif proposé 2011/12	–	–	2	–	2
Composantes					
Affaires politiques et affaires civiles					
Effectif approuvé 2010/11	–	7	10	10	27
Effectif proposé 2011/12	–	7	10	10	27
Contingents					
Effectif approuvé 2010/11	834	–	2	2	838
Effectif proposé 2011/12	834	–	2	2	838
Police des Nations Unies					
Effectif approuvé 2010/11	–	62	1	1	64
Effectif proposé 2011/12	–	62	1	1	64
Appui					
Effectif approuvé 2010/11	26	–	24	100	150
Effectif proposé 2011/12	26	–	24	100	150
Total					
Effectif approuvé 2010/11	860	69	39	113	1 081
Effectif proposé 2011/12	860	69	39	113	1 081
Variation nette	–	–	–	–	–

^a Effectif maximum autorisé/proposé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans sa résolution 186 (1964). Il l'a prorogé le plus récemment jusqu'au 15 juin 2011, dans sa résolution 1953 (2010).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à la normale.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force a contribué à un certain nombre de réalisations escomptées au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante : affaires politiques et affaires civiles, militaire, Police des Nations Unies et appui.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.
5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux forces de police des Nations Unies déployés dans les zones relevant de son quartier général et de ses états-majors de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans les 11 bases de patrouille et 9 postes d'observation permanents.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission

6. La Force continuera de s'employer à créer des conditions qui permettent de parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Pour ce faire, elle continuera de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, de promouvoir le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires, et d'appuyer l'ouverture de nouveaux points de passage ainsi que d'autres mesures de confiance, telles que les opérations de déminage et l'apaisement des tensions. En même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir le retour à des conditions de vie normales dans la zone tampon, la Force continuera à prendre les mesures appropriées pour prévenir les activités non autorisées dans cette zone et à fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins.
7. La Force aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. La Force apportera un soutien technique et logistique au Conseiller spécial du

Secrétaire général, notamment en apportant son concours aux réunions des commissions techniques, groupes de travail et groupes d'experts bicommunautaires, qui examinent les questions d'intérêt commun. À cette fin, elle continuera de désigner des spécialistes des affaires politiques et des affaires civiles comme modérateurs et d'offrir l'assistance de ses fonctionnaires de l'information.

8. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2011/12 ont été calculées en partant de l'hypothèse que la Force conservera ses effectifs actuels (personnel militaire, personnel civil et Police des Nations Unies).

9. L'organigramme de la Force a changé pendant l'exercice 2011/12. La Section des communications et des services informatiques ne relève plus des services d'appui intégrés depuis la création des Services des technologies de l'information et des communications, qui la remplacent et sont placés directement sous l'autorité du Chef de l'appui à la mission. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la création au cours de l'exercice, d'une structure régionale unifiée pour la gestion des technologies de l'information et des communications dans les missions présentes au Moyen-Orient, dont la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et l'UNFICYP, le Chef des services informatiques régionaux étant en poste à la FINUL.

10. Pendant l'exercice 2011/12, des mesures seront prises pour atténuer l'empreinte écologique de la mission en réalisant un projet pilote de protection de l'environnement dans deux camps (Roca et Szent István). Ce projet pilote a pour but de démontrer qu'il est possible en engageant un effort systématique de réduire la consommation d'énergie et d'eau dans les deux camps; il sera exécuté dans tous les sites de la Force par la suite. Deux domaines seront privilégiés : a) l'éducation et le contrôle de la consommation d'énergie et d'eau sous tous ces aspects, pour modifier les comportements afin de réduire les niveaux de consommation; et b) l'application de pour réaliser des économies supplémentaires. L'infrastructure des camps sera renouvelée pour atteindre le maximum d'efficacité. Les mesures envisagées sont notamment l'installation de dispositifs d'économie d'énergie et de minuteriers sur les appareils de climatisation, l'utilisation maximale de l'énergie solaire, la mise en place de dispositifs de récupération de chaleur, de dispositifs d'économie d'eau pour les douches et les toilettes, le renforcement du suivi, du contrôle et de l'enregistrement des modes de consommation non seulement des camps pris dans leur ensemble mais aussi de chaque bâtiment des camps.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

11. La Force continuera d'être le lien désigné pour accueillir le personnel des Nations Unies dans la région en cas d'évacuation. À ce titre, elle continuera d'entretenir des liens de coopération étroits avec les autres opérations de maintien de la paix dont la FINUL, la FNUOD, l'ONUST et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

12. La Force continuera également à apporter tout son appui au Comité des personnes disparues et à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

13. Pour simplifier la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories de mesures possibles ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. La terminologie s'y rapportant est définie à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

14. La direction et l'administration générales de la mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan international	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la Mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	—	—	—	1	2	—	—	2
Nombre de postes proposés 2011/12	1	—	—	—	1	2	—	—	2
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Composante 1 : affaires politiques et affaires civiles

15. Conformément à son mandat, la Force facilite le règlement de divers litiges entre les deux communautés, en favorisant le dialogue et la coopération grâce à des activités bicommunautaires et en prenant d'autres mesures de confiance, dont l'ouverture de points de passage supplémentaires. Elle contribuera aux efforts visant à promouvoir le retour à des conditions de vie normale dans la zone tampon, tout en s'employant à prévenir les activités non autorisées dans cette zone, et fournira une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins. En application de l'approche intégrée adoptée par le Secrétaire général pour sa mission de bons offices et la Force, celle-ci aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Pour ce faire, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général continuera de collaborer avec les parties et la communauté internationale, notamment en se concertant avec les institutions de l'Union européenne, et de coordonner la planification des interventions d'urgence en prévision du règlement de la question de Chypre conformément à la résolution 1953 (2010) du Conseil de sécurité. Il continuera de coordonner le travail de l'équipe de pays en vue de la réalisation d'objectifs communs. La Force continuera également d'appuyer le processus de paix en apportant son concours aux réunions des comités techniques bicommunautaires, qui examinent les mesures de confiance visant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, ainsi qu'en contribuant à l'application des décisions prises par lesdits comités. Elle fournira enfin son plein appui à la mission de bons offices du Secrétaire général.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque	1.1.1 Augmentation du nombre de projets techniques conjoints, de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et économiques et d'autres activités connexes organisées avec le concours de la Force, qui contribuent à améliorer les relations intercommunautaires (2010/11 : 120; 2011/12 : 130) 1.1.2 Tous les incidents liés à des activités civiles pouvant donner lieu à des tensions entre les deux parties sont évités ou réglés avec le concours de la Force ou grâce à son intervention directe. 1.1.3 Le public connaît mieux la Force et sa contribution à la recherche d'une solution politique.

Produits

- Facilitation de la négociation sous les auspices du Secrétaire général, avec notamment l'instauration d'un climat de confiance
- Contacts hebdomadaires avec les autorités compétentes et des représentants de la société civile des communautés chypriotes en vue de faciliter les contacts intercommunautaires et les activités conjointes visant à prévenir ou à régler des litiges pouvant donner lieu à des tensions
- Facilitation des réunions hebdomadaires du Comité technique chargé du patrimoine culturel et de son conseil consultatif, et aide à la mise en œuvre de ses décisions
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'information et de communication, dans le cadre de l'action menée pour améliorer les relations entre les communautés, promouvoir le rôle de la société civile et appuyer la mission de bons offices, se traduisant notamment par la production de 300 dossiers de presse, de 64 revues et points de presse, de 4 600 dossiers de presse traduits et de 1 000 notes d'information, et l'organisation de rencontres hebdomadaires entre le Conseil spécial ou la Représentante spéciale et la presse, sur les réunions tenues avec les dirigeants

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Progrès dans la normalisation des conditions de vie dans la zone tampon, dans le nord pour les Chypriotes grecs et les maronites et dans le sud pour les Chypriotes turcs	1.2.1 La Force continue d'appuyer plusieurs activités civiles dans la zone tampon, y compris des projets agricoles, des projets de construction d'immeubles commerciaux et résidentiels, ou des projets de réparation et d'entretien d'infrastructures (2009/10 : 75; 2010/11 : 50; 2011/12 : 50). 1.2.2 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre parties

Produits

- Interventions quotidiennes auprès des autorités aux fins du règlement de problèmes rencontrés par les deux communautés dans les domaines éducatif, culturel, religieux ou autres
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes grecs et des maronites de la zone nord
- Réunions bimensuelles avec les autorités compétentes pour régler les questions liées au logement, à l'aide sociale, à l'éducation et à l'emploi, les questions juridiques et autres questions concernant les Chypriotes turcs de la zone sud

- Réunions quotidiennes avec les autorités locales et la population civile destinées à promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'usage civil de la zone tampon
- Suivi, des deux côtés de l'île, du bien-être et de la situation (concernant notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus appartenant à un groupe minoritaire, et fourniture d'une escorte pour les visites familiales, si nécessaires
- Facilitations de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon, y compris la fourniture d'une escorte, si nécessaire
- Fourniture de conseils d'ordre juridique aux deux parties sur des questions touchant l'exécution du mandat de la Force

Facteurs externes : Coopération des deux parties à la création de conditions permettant l'amélioration des relations; liberté de circulation effective pour l'ensemble du personnel de la Force

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (affaires politiques et affaires civiles)

Catégorie							Total	
I. Contingents							–	
II. Police des Nations Unies								
Effectif approuvé 2010/11							7	
Effectif proposé 2011/12							7	
Variation nette							–	
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Total
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Bureau du Conseiller principal								
Postes approuvés 2010/11	–	1	2	–	1	4	–	4
Postes proposés 2011/12	–	1	2	–	1	4	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles								
Postes approuvés 2010/11	–	–	2	1	1	4	7	11
Postes proposés 2011/12	–	–	2	1	1	4	7	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du porte-parole/Section de l'information								
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	5
Postes proposés 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Total partiel, personnel civil								
Postes approuvés 2010/11	–	1	5	2	2	10	10	20
Postes proposés 2011/12	–	1	5	2	2	10	10	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)								
Effectif approuvé 2010/11								27
Effectif proposé 2011/12								27
Variation nette								–

Composante 2 : composante militaire

16. La composante militaire de la Force s'attachera à mettre au point et à fournir les moyens opérationnels nécessaires pour maintenir la stabilité et créer les conditions nécessaires pour parvenir à un règlement politique d'ensemble. Le maintien du cessez-le-feu et du calme dans la zone tampon compte particulièrement tenu de la nécessité de prévenir une dégradation des conditions de sécurité qui risquerait de nuire au processus politique, demeurera la priorité absolue. La Force continuera également à assumer les tâches qui lui sont dévolues en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et l'intégrité de la zone tampon en effectuant des patrouilles mobiles, et à appuyer la mise en place de mesures de confiance, telles que les activités de déminage, l'apaisement des tensions entre les forces adverses et l'application équitable des règles régissant l'accès à la zone tampon et son utilisation. La composante militaire continuera également d'appuyer la mission de bons offices.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies	2.1.1 Diminution du nombre de violations du cessez-le-feu (2009/10 : 946; 2010/11 : 720; 2011/12 : 700) 2.1.2 Augmentation du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2009/10 : 1 766; 2010/11 : 1 880; 2011/12 : 2 000)

Produits

- 70 604 jours de patrouille mobile, comprenant 66 768 jours de patrouille (2 hommes x 642 patrouilles x 52 semaines); 1 040 jours de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies (2 hommes x 10 patrouilles x 52 semaines); 156 jours de patrouille conjointe avec l'Équipe de secteur chargée des affaires civiles (1 homme x 3 patrouilles x 52 semaines); et 2 640 jours de patrouille aérienne (moyenne de 4 hommes x 55 patrouilles x 12 mois)
- 8 892 jours de patrouille mobile effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 3 120 jours de patrouille dans le secteur 1 (3 hommes x 20 patrouilles x 52 semaines); 1 872 jours de patrouille dans le secteur 2 (3 hommes x 12 patrouilles x 52 semaines); et 3 900 jours de patrouille dans le secteur 4 (3 hommes x 25 patrouilles x 52 semaines)

- 10 614 jours-homme de service (opérationnel ou dans les bases) dans 6 camps, comprenant 1 830 jours de service au camp Saint-Martin (5 hommes x 366 jours); 2 928 jours de service aux camps Roca et général Stefanik (4 hommes x 2 camps x 366 jours); 2 196 jours de service à la caserne Wolseley (6 hommes x 366 jours); 366 jours de service au camp Szent István (1 homme x 366 jours); et 3 294 jours de service dans la zone protégée par les Nations Unies (9 hommes x 366 jours)
- 9 882 jours de service en poste d'observation permanent (1 homme x 9 postes x 3 roulements x 366 jours)
- 366 jours de service en poste d'observation de jour (1 homme x 366 jours)
- 21 594 jours de protection des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont : 2 928 jours dans les camps Saint-Martin et Roca (2 hommes x 2 camps x 2 équipes x 366 jours); 2 928 jours à la caserne Wolseley (8 hommes x 366 jours); 4 392 jours aux camps général Stefanik et Szent István (3 hommes x 2 camps x 2 équipes x 366 jours); et 11 346 jours dans la zone protégée par les Nations Unies (31 hommes x 366 jours)
- 1 320 heures de patrouille et de soutien aériens (110 heures de vol x 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 5 490 contacts quotidiens de liaison avec les forces opposées à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, dont : 732 au quartier général de la Force (2 contacts x 366 jours) et 4 758 au niveau des secteurs (13 contacts x 366 jours)
- 53 436 jours de réserve d'intervention rapide au niveau de la section, dont : 27 450 jours de patrouille au niveau de la section (25 hommes x 3 sections x 366 jours) avec 2 heures de préavis; 19 032 jours de patrouille militaire au quartier général (26 hommes x 2 sections x 366 jours) avec 2 heures de préavis; 2 196 jours de patrouille hélicoptérée (3 hommes x 2 sections x 366 jours); 1 098 jours de patrouille hélicoptérée (3 hommes x 1 hélicoptère x 366 jours) avec 45 minutes de préavis; et 3 660 jours de patrouille de police militaire (2 hommes de la police militaire de la Force x 5 patrouilles x 366 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon (par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne)
- 3 035 jours d'appui, répartis comme suit : 1 375 jours d'appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux missions de bons offices et aux autres entités participant aux activités d'amélioration du climat de confiance et de réconciliation ou aux activités humanitaires (55 manifestations x 25 hommes); 350 jours d'appui lors d'événements officiels (14 manifestations x 25 hommes); et 1 310 jours d'appui lors d'activités sociales et culturelles, comme les pèlerinages, les manifestations organisées aux dates anniversaires et les réunions bicommunautaires
- Entretien de 9 kilomètres de barrières entourant des champs de mines et enlèvement de jusqu'à 3 kilomètres de barrière une fois le terrain déminé
- 160 jours d'aide au déminage, pour assurer la sécurité d'équipes de déminage non onusiennes et fournir une assistance en matière de sécurité et de liaison (4 hommes x 40 jours)

Facteurs externes : Coopération des parties opposées

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Contingents</i>	
Effectifs approuvés 2010/11	834
Effectifs proposés 2011/12	834
Variation nette	—

Catégorie	Total								
II. Police des Nations Unies	–								
III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2010/11	–	1	–	–	1	–	2	–	4
Postes proposés 2011/12	–	1	–	–	1	–	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)									
Effectifs approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	838
Effectifs proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	838
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 3 : Police des Nations Unies

17. La Police des Nations Unies continuera à promouvoir la confiance entre les deux communautés et les activités touchant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles. Elle renforcera son appui aux autres composantes en intensifiant ses activités de patrouille, et continuera de mettre à profit ses relations avec la police et autres autorités ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales des deux parties pour définir des stratégies plus efficaces de lutte contre la criminalité et pour faciliter au besoin les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. Elle continuera à chercher de nouvelles façons de promouvoir la coopération entre les autorités de police des deux parties dans les affaires d'agissements délictueux touchant les deux communautés. Elle continuera d'appuyer les missions de bons offices concernant l'application des mesures de confiance, et de prêter son concours aux travaux du Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales et de la salle de communication mixte. La Police des Nations Unies contribuera aussi au fonctionnement du point de passage de Limnitis.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon	3.1.1 Augmentation du nombre d'incidents ou de violations signalées, grâce au renforcement des mesures de prévention (2009/10 : 501; 2010/11 : 575; 2011/12 : 661) 3.1.2 Augmentation du nombre de personnes franchissant la ligne de démarcation des deux côtés sans incident de violation (2009/10 : 2,2 millions; 2010/11 : 2,4 millions; 2011/12 : 2,6 millions)

Produits

- 5 856 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers x 8 postes de police x 366 jours)

- 3 900 jours d'activités humanitaires menées par la Police des Nations Unies à l'intention des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord, des Chypriotes turcs dans le sud, et des deux communautés dans la zone tampon (15 policiers x 5 jours x 52 semaines)
- 52 jours de contribution de la Police des Nations Unies à la collecte de données aux points de passage (1 policier x 52 semaines)
- 728 jours de contribution de la Police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au nouveau point de passage de Limnitis (2 policiers x 7 jours x 52 semaines)

Facteurs externes : Coopération des forces de police des deux parties

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

Catégorie								Total
I. Contingents								–
II. Police des Nations Unies								
Effectif approuvé 2010/11								62
Effectif proposé 2011/12								62
Variation nette								–
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		Total
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police								
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	1	2
Postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)								
Effectif approuvé 2009/10								64
Effectif proposé 2010/11								64
Variation nette								–

Composante 4 : appui

18. Au cours de l'exercice, la composante appui fournira des services administratifs efficaces et économiques afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat; à cet effet, elle exécutera les produits qui s'y rapportent, améliorera ses services et obtiendra des gains d'efficacité. Elle appuiera l'effectif autorisé de la Force, soit 860 militaires, 69 fonctionnaires de la Police des Nations Unies et, pour le personnel civil, 39 agents recrutés sur le plan international et 113 recrutés sur le plan national. Cet appui englobera tous les types de services, y compris l'exécution de programmes sur le VIH/sida, l'administration du personnel, des services financiers, des soins de santé, l'amélioration des conditions d'hébergement des

troupes, des services informatiques, des transports aériens et terrestres, des opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks, et des services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Fourniture à la mission d'un appui efficace concernant la logistique, l'administration et la sécurité	4.1.1 Valeur d'inventaire des actifs de la mission devant être sortis du bilan ou cédés au 30 juin 2012 égale ou inférieure à 2,5 % de la valeur d'inventaire totale des actifs (2009/10 : 1,48 %; 2010/11 : 2,5 %) 4.1.2 Inventaire physique de 100 % des biens durables de la mission à la fin de l'exercice (2009/10 : 100 %; 2010/11 : 100 %) 4.1.3 Diminution du nombre d'accidents de la circulation dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Force (2009/10 : 6 par mois; 2010/11 : 5 par mois; 2011/12 : 4 par mois) 4.1.4 Diminution de 12,5 % de la consommation d'eau et d'électricité grâce aux projets pilotes proposés au camp Roca et au camp Szent István (2009/10 : 11 886 m³ et 974 128 kW; 2010/11 : 13 156 m³ et 852 362 kW; 2011/12 : 10 400 m³ et 852 346 kW)

Produits

Amélioration des services

- Tenue à jour des données du système Galileo de gestion des stocks par les unités à comptabilité autonome
- Exécution d'un programme de sécurité routière et de contrôle des aptitudes à la conduite pour l'ensemble du personnel des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un projet pilote de protection de l'environnement

Contingents, police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 860 membres des contingents et de 69 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, inspection et contrôle du matériel appartenant aux continents, soutien logistique autonome pour 860 membres des contingents et production de rapports de vérification
- Fourniture et entreposage de rations pour 812 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major) dans 6 positions militaires
- Administration de 152 civils, dont 39 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 113 recrutés sur le plan national
- Programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures correctives en cas de conduite répréhensible)

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état du quartier général de la Force, de 17 postes militaires et de 8 postes de Police des Nations Unies, y compris 2 500 interventions pour répondre à des demandes de services

- Amélioration des normes d'hébergement au camp Szent István (secteur 4) grâce au remplacement de logements préfabriqués
- Entretien et remise en état de 75 km de pistes de patrouille
- Achèvement de l'asphaltage de 4 600 m² dans la zone protégée par les Nations Unies et au camp Saint-Martin (secteur 1)
- Exploitation et entretien de 89 groupes électrogènes
- Entretien de 21 hélistations conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- Fourniture de 157 200 litres de gazole et de 190 000 litres de fioul domestique ainsi que de lubrifiants pour groupe électrogène
- Construction d'une sous-station à haute tension dans la zone protégée par les Nations Unies
- Programme de secours et de protection d'urgence en cas d'accident d'aéronef

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 343 véhicules, dont 9 véhicules blindés (102 véhicules appartenant à l'ONU, 39 appartenant aux contingents et 202 véhicules de location)
- Fourniture de 69 300 litres d'essence et de 877 614 litres de gazole, ainsi que de lubrifiants

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 de réserve fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne)
- Fourniture de 257 534 litres de carburant aviation

Transmissions

- Assistance technique et entretien d'un réseau de transmission comprenant 3 stations terriennes, 13 systèmes téléphoniques à autocommutateur privé, 21 répéteurs, 364 radios mobiles, 310 radios portatives, 24 liaisons haut débit numériques à hyperfréquences et 8 liaisons bas débit numériques à hyperfréquences

Informatique

- Assistance technique et maintenance d'un réseau informatique comprenant un réseau local (au quartier général de la Force) et 3 réseaux étendus, 381 ordinateurs de bureau et ordinateurs virtuels client léger, 45 ordinateurs portatifs, 77 imprimantes et 16 serveurs
- Assistance technique et maintenance de toutes les applications logicielles d'une importance critique pour la mission
- Assistance technique et maintenance du réseau sans fil

Services médicaux

- Exploitation, entretien et gestion de 6 unités médicales de niveau I (2 hôpitaux appartenant à des contingents et 4 unités médicales appartenant à l'ONU)
- Gestion des arrangements d'évacuation sanitaire par voies terrestre et aérienne conclus avec les unités médicales des parties nord et sud de l'île, y compris les hôpitaux de niveau I, pour tous les sites des Nations Unies
- Formation de conseillers parmi les membres de la Force et mise en place d'installations pour assurer des services de consultation et de dépistage du VIH/sida volontaires et confidentiels à l'ensemble du personnel de la mission

- Programme d'information sur le VIH/sida, y compris une séance d'information obligatoire pour tous les membres du personnel à leur entrée en fonctions, des séances de mise à jour des connaissances et des séances d'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Communication au Département de la sûreté et de la sécurité de rapports sur chaque incident de sécurité, de rapports trimestriels sur la sécurité, notamment de comptes rendus trimestriels d'incidents, d'une liste trimestrielle des personnels en poste et d'autres rapports, selon les besoins
- Mise à jour semestrielle du plan de sécurité, de l'évaluation des risques et des normes minimales de sécurité opérationnelle propres au pays
- Organisation de la formation annuelle des personnes relais pour les questions de sécurité et de simulations théoriques
- Enquêtes sur les incidents de sécurité et conseils aux membres du personnel de la mission et à leur famille, et aux membres du personnel de 6 organismes, fonds et programmes des Nations Unies
- Initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel

Facteurs externes : Les fournisseurs et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux dispositions contractuelles.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (appui)

Catégorie							Total
<i>I. Contingents</i>							
Effectif approuvé 2010/11							26
Effectif proposé 2011/12							26
Variation nette							–
<i>II. Police des Nations Unies</i>							–
<i>III. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	
Section de la sécurité							
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	1	2	3
Postes proposés 2011/12	–	–	1	–	1	2	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2
Division de l'appui à la mission							
Postes approuvés 2010/11	–	1	4	2	15	22	121
Postes proposés 2011/12	–	1	4	2	15	22	119
Variation nette	–	–	–	–	–	– (2)	(2)

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Total partiel, personnel civil								
Postes approuvés 2010/11	–	1	5	2	16	24	100	124
Postes proposés 2011/12	–	1	5	2	16	24	100	124
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)								
Postes approuvés 2010/11								150
Postes proposés 2011/12								150
Variation nette								–

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

19. Le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité ayant décidé que les fonctions de sécurité incendie relevaient de la Section de la sécurité, il est proposé de transférer au Groupe de la sécurité incendie de ladite section l'ensemble des services de sécurité incendie et du personnel correspondant (2 agents recrutés sur le plan national) actuellement rattachés à la Section technique sous l'autorité du Chef des services d'appui intégrés. En coordination avec le gouvernement hôte et les services responsables de la lutte contre les incendies, le Groupe de la sécurité incendie définira des normes et des mesures de mitigation et d'intervention; produira des évaluations des risques et menaces; recommandera des mesures d'atténuation des risques; fournira des éléments concernant l'atténuation des risques d'incendie dans la conception des locaux; effectuera des inspections de sécurité incendie et produira les rapports correspondants; fera des recommandations pour mettre les locaux de l'ONU aux normes internationales et nationales de sécurité incendie; élaborera des plans d'évacuation des locaux; et dirigera et évaluera les exercices d'évacuation incendie.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Bureau du Chef de l'appui à la mission

20. Lors des exercices précédents, le Chef du Service financier supervisait les fonctions du Groupe du budget. Afin de mettre l'UNFICYP en conformité avec la politique appliquée dans toutes les autres missions de maintien de la paix, où les fonctions financière et budgétaire sont séparées, il est proposé de transférer, de la Section des finances au Bureau du Chef de l'appui à la mission, un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national actuellement chargé de la fonction budgétaire.

Section des finances

21. Ainsi qu'il est dit au précédent paragraphe, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des finances au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

Services d'appui intégrés

22. Les changements suivants sont proposés pour les services d'appui intégrés : a) le transfert de deux postes d'agent recruté sur le plan national de la Section technique à la Section de la sécurité, décrit plus haut au paragraphe 19; et b) un changement dans l'organigramme de la mission, avec la création des Services des technologies de l'information et des communications, anciennement Section des communications et de l'informatique des Services d'appui intégrés, qui relèvera du Chef de l'appui à la mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	19 622,7	21 072,6	20 773,1	(299,5)	(1,4)
Police des Nations Unies	2 864,6	3 176,6	3 096,6	(80,0)	(2,5)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	22 487,3	24 249,2	23 869,7	(379,5)	(1,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 715,5	6 795,9	6 624,5	(171,4)	(2,5)
Personnel recruté sur le plan national	8 503,1	8 694,7	7 969,8	(724,9)	(8,3)
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	117,1	192,0	192,0	—	—
Total partiel	15 335,7	15 682,6	14 786,3	(896,3)	(5,7)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages	238,7	425,2	388,7	(36,5)	(8,6)
Installations et infrastructures	7 345,4	8 195,5	8 616,9	421,4	5,1
Transports terrestres	3 536,4	3 338,7	3 583,2	244,5	7,3
Transports aériens	1 428,0	1 836,4	1 960,1	123,7	6,7
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	786,9	844,5	823,9	(20,6)	(2,4)
Informatique	859,1	787,9	783,7	(4,2)	(0,5)
Santé	313,7	372,6	357,1	(15,5)	(4,2)
Matériel spécial	0,5	—	21,8	21,8	—
Fournitures, services et matériel divers	967,0	593,1	534,4	(58,7)	(9,9)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	15 475,7	16 393,9	17 088,9	695,0	4,2

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Total brut	53 298,7	56 325,7	55 744,9	(580,8)	(1,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 527,3	2 555,7	2 404,2	(151,5)	(5,9)
Total net	50 771,4	53 770,0	53 340,7	(429,3)	(0,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	1 327,7	1 830,6	1 692,2	(138,4)	(7,6)
Total	54 626,4	58 156,3	57 437,1	(719,2)	(1,2)

^a Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2011/12 a été établi compte tenu du montant de 1 692 200 dollars versé par le Gouvernement chypriote.

B. Contributions non budgétisées

23. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2011/12 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces ^a	303,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	303,7

^a Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

C. Gains d'efficacité

24. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte de la mesure d'efficacité suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Mesure
Consommation d'énergie et d'eau	22,2	Réduction de la consommation d'électricité de 12,5 % grâce aux projets pilotes proposés pour le camp Roca et le camp Szent István
Total	22,2	

D. Taux de vacance de postes

25. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Postes effectivement pourvus 2009/10</i>	<i>Postes inscrits au budget 2010/11</i>	<i>Postes prévus 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	0,8	—	1
Police des Nations Unies	—	—	—
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	2,6	5	5
Personnel recruté sur le plan national	2,7	2	2

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

26. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice 2011/12 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 1 387 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel majeur	
Contingents	1 217,1
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	170,2
Total	1 387,3

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	—	—	—
Usage opérationnel intensif	—	—	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	—	—	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

F. Formation

27. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	131,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	42,0
Total	173,0

28. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2011/12, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	–	43	57	–	66	70	–	–	17
Formation externe ^a	21	24	24	9	20	8	–	–	–
Total	21	67	81	9	86	78	–	–	17

^a Comprend les cours de formation assumés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

29. Le crédit de 173 000 dollars qu'il est proposé d'ouvrir pour l'exercice 2011/12 tient compte de l'objectif principal du programme de formation de la Force, qui vise à renforcer les capacités de direction des hauts responsables concernant la gestion des ressources, à la faveur de l'exécution de divers programmes de formation interne et externe pour améliorer les compétences dans les domaines des finances, de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des achats et de la gestion du matériel.

III. Analyse des variations¹

30. La terminologie se rapportant à l'analyse des variations utilisée dans le présent chapitre est définie à l'annexe I.B. Elle est identique à celle utilisée dans de précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(299,5)	(1,4 %)

• Paramètres budgétaires : application du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies

31. La variation résulte principalement de l'application d'un taux de change de 0,761 euro pour 1 dollar des États-Unis au 31 décembre 2010, alors que le budget 2010/11 reposait sur le taux de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis prévu par la Banque mondiale.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(171,4)	(2,5 %)

• Paramètres budgétaires : application du taux de change opérationnel de l'ONU

32. La variation s'explique principalement par la diminution des dépenses communes de personnel résultant de la fluctuation du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Un abattement pour délais de déploiement de 5 % a été appliqué aux estimations.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(724,9)	(8,3 %)

• Paramètres budgétaires : application du taux de change opérationnel de l'ONU

33. La variation résulte principalement de l'application d'un taux de change de 0,761 euro pour 1 dollar des États-Unis au 31 décembre 2010, alors que le budget 2010/11 reposait sur le taux de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis prévu par la Banque mondiale.

	<i>Variation</i>	
Consultants	19,1	—

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

34. L'augmentation résulte principalement des frais relatifs au recrutement d'un consultant pendant quatre mois pour aider à achever l'étude de l'environnement visant à recueillir des données de référence concernant la Force.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées quand elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(36,5)	(8,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

35. La diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages à New York du commandant de la Force pour des exposés ou des séances d'analyse, et celle des dépenses prévues pour les voyages au titre de la formation, la Force s'étant efforcée de proposer des formations sur place.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	421,4	5,1 %

• **Facteurs externes : application de nouveaux contrats**

36. La variation s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre des services d'entretien, conformément aux dispositions des nouveaux contrats pour les services de restauration, de nettoyage et de gestion des déchets. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre des services de construction et des fournitures d'entretien.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	244,5	7,3 %

• **Facteurs externes : application de nouveaux contrats et augmentation des prix du marché**

37. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits demandés au titre de la location de véhicules conformément aux arrangements contractuels en vigueur, et par celle du coût unitaire du litre de carburant diesel à 0,70 dollar dans le Sud et 1,12 dollar dans le Nord (contre les taux de 0,60 dollar dans le Sud et 1,12 dollar dans le Nord prévus dans le budget 2010/11). L'augmentation des crédits est en partie compensée par le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'acquisition de véhicules puisque des bus de taille moyenne et du matériel d'ingénierie et de manutention ont été achetés avec les crédits de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	123,7	6,7 %

• **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

38. La variation s'explique principalement par la demande de crédits supplémentaires au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères, les tarifs horaires ayant augmenté lors du renouvellement des dispositions contractuelles de la lettre d'attribution.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	21,8	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

39. La variation s'explique principalement par le fait que certaines dépenses au titre du remplacement d'équipements d'observation n'ont plus lieu d'être.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(58,7)	(9,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et mêmes produits**

40. La variation s'explique principalement par la non-reconduction de divers services destinés aux contingents, qui relèveront désormais de la responsabilité de chaque pays fournisseur de contingents.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

41. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un crédit d'un montant de 55 744 900 dollars, dont un montant de 24 284 034 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 784 034 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);

b) Mise en recouvrement d'un montant de 31 460 866 dollars, à raison de 2 621 738 dollars par mois, représentant le solde du crédit ouvert à l'alinéa a) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 64/269)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section I : présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget [par. 10]

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies futures, sont présentés dans le projet de budget de la Force pour l'exercice 2011/12 (voir les paragraphes 10 et 24).

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions [par. 11]

Le Secrétaire général met tout en œuvre pour améliorer la présentation des budgets et renforcer l'exactitude des prévisions.

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements [par. 15].

La Force examine chaque mois tous ses engagements, en coopération avec l'ensemble des agents certificateurs et agents ordonnateurs.

(Résolution 64/274)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants [par. 9]

La Force confirme que son budget est établi sur la base du mandat qui lui a été confié.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/660)

<i>Demandes</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif s'est félicité des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, ne doutant pas que ceux-ci se poursuivraient. Toutefois, il était d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels [par. 16]. Le Comité consultatif estimait toujours que le cadre de l'efficacité pouvait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il a constaté en outre que la définition du gain d'efficacité demeurait imprécise. À cet égard, il a rappelé qu'il y avait lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistaient essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduisait peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Il a pris acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalaient globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources [par. 20]. Le Comité a souligné une fois de plus qu'en règle générale le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'était permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions aient été parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devaient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement était recommandé pour un exercice budgétaire donné ne devait pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire serait converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'est inquiété de constater	La Force suit les recommandations du Comité consultatif. L'exécution d'un projet pilote visant à réduire de 12,5 % la consommation d'énergie et d'eau dans les camps Roca et Szent István devrait permettre de réaliser des gains d'efficacité. La Force applique cette recommandation.

<i>Demandes</i>	<i>Mesures prises</i>
que ce mode de financement était de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perdait en transparence. Il a recommandé d'assortir les futures demandes d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles [par. 48].	
Le Comité consultatif a trouvé intéressante la proposition visant à renforcer et à officialiser la coordination régionale des services de l'information et des communications à la FINUL, à la FNUOD, à l'UNFICYP et à l'ONUST et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état d'avancement de ce projet dans son prochain rapport d'ensemble [par. 66].	Des informations à jour ont été communiquées dans le rapport d'ensemble (voir A/64/715, par. 66).

(A/64/660/Add.5)

<i>Demandes</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif a de nouveau souligné que la Force devait donner suite sans tarder aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui lui étaient adressées [par. 3].	La Force s'efforce d'appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ainsi, sur les 11 recommandations que le Comité a formulées pour l'exercice biennal 2008/09, 9 ont été appliquées et classées (2 doivent encore l'être).
Le Comité a émis l'espoir que la demande d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité en instance serait réglée sans tarder [par. 10].	La demande en instance a été réglée au cours de l'exercice 2009/10.
Le Comité a regretté que l'examen de la structure de la Force et de la mission de bons offices n'ait pas été effectué et espéré que cela serait fait sans tarder, dans un souci de rigueur, et qu'il en serait rendu compte à la fois dans le cadre du prochain projet de budget relatif aux missions politiques spéciales et dans le cadre du prochain projet de budget de la Force. Le Comité a estimé aussi que, dans les domaines d'activité des missions où plus d'une entité des Nations Unies jouait un rôle, il convenait de fournir systématiquement dans les projets de budget des renseignements détaillés sur la coordination, les effets de synergie et les structures d'appui partagées [par. 16].	Un examen de la structure de la Force et de la mission de bons offices du Secrétaire général est présenté à l'annexe III du présent rapport.

<i>Demandes</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité a recommandé que les enseignements tirés du recours à des vols commerciaux plutôt qu'à des vols affrétés pour la relève de l'un des contingents soient diffusés pour application éventuelle dans d'autres missions, lorsque cela était possible [par. 24].	La Force continue de recourir à des vols commerciaux pour la relève de l'un de ses contingents.
Le Comité a noté l'avancement des 2 projets de rénovation et ne doutait pas que tout sera fait pour les mener à bien [par. 32].	Les projets de rénovation de l'hôtel Ledra Palace et du camp Saint Martin sont en cours d'exécution.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/64/5 (Vol. II)]

<i>Recommandations</i>	<i>Application</i>
Le Comité a recommandé de nouveau que toutes les missions respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies [par. 33].	La Force applique pleinement cette recommandation. Un rapport sur les engagements non réglés est systématiquement communiqué chaque mois à l'ensemble des titulaires de compte et des agents certificateurs.
Le Comité a recommandé que l'UNFICYP respecte strictement les dispositions concernant la délégation de pouvoirs pour les besoins de base [par. 119].	La recommandation a été appliquée (réunions du Comité des marchés du Siège tenues en septembre et octobre 2009).
Le Comité a recommandé que l'UNFICYP se conforme aux dispositions des contrats de fourniture de rations qui portaient sur les substitutions ou modifications dans les commandes ainsi que sur les rapports de contrôle de la salubrité des aliments [par. 261].	La recommandation a été appliquée en janvier 2010.
Le Comité a recommandé que l'UNFICYP donne suite rapidement à toutes les demandes de classement ou de reclassement de postes [par. 332].	La recommandation a été appliquée. Toutes les demandes de classement ou de reclassement des postes de la Force ont été soumises au Bureau de la gestion des ressources humaines au cours de l'exercice biennal 2008/09. Les réponses à ces demandes ont été communiqués par la Division du personnel des missions, qui a repris les fonctions du Bureau de la gestion des ressources humaines pour ce qui concerne l'examen et l'approbation du classement et du reclassement des postes dans les missions. La Force n'a actuellement aucun dossier en suspens.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

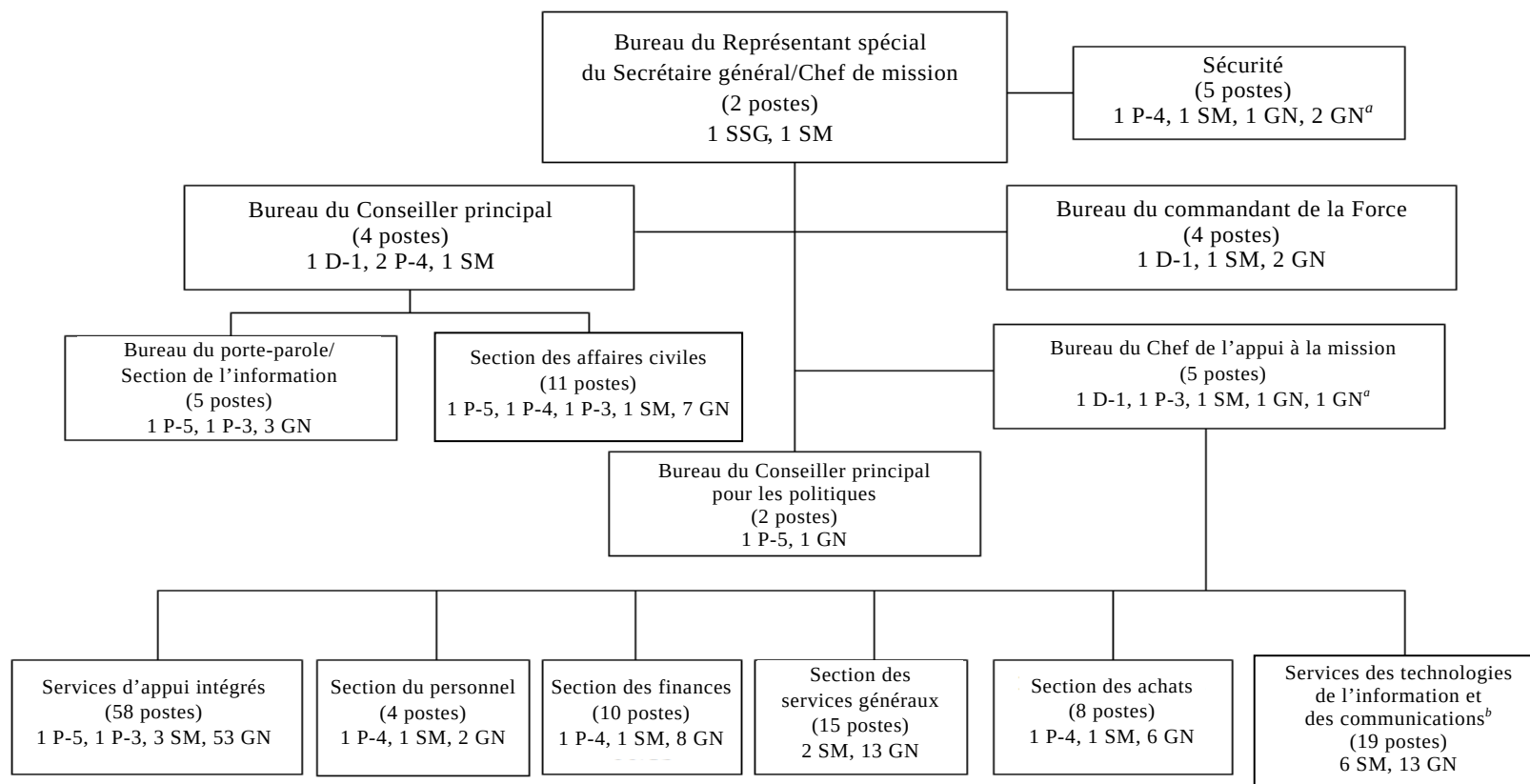
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs

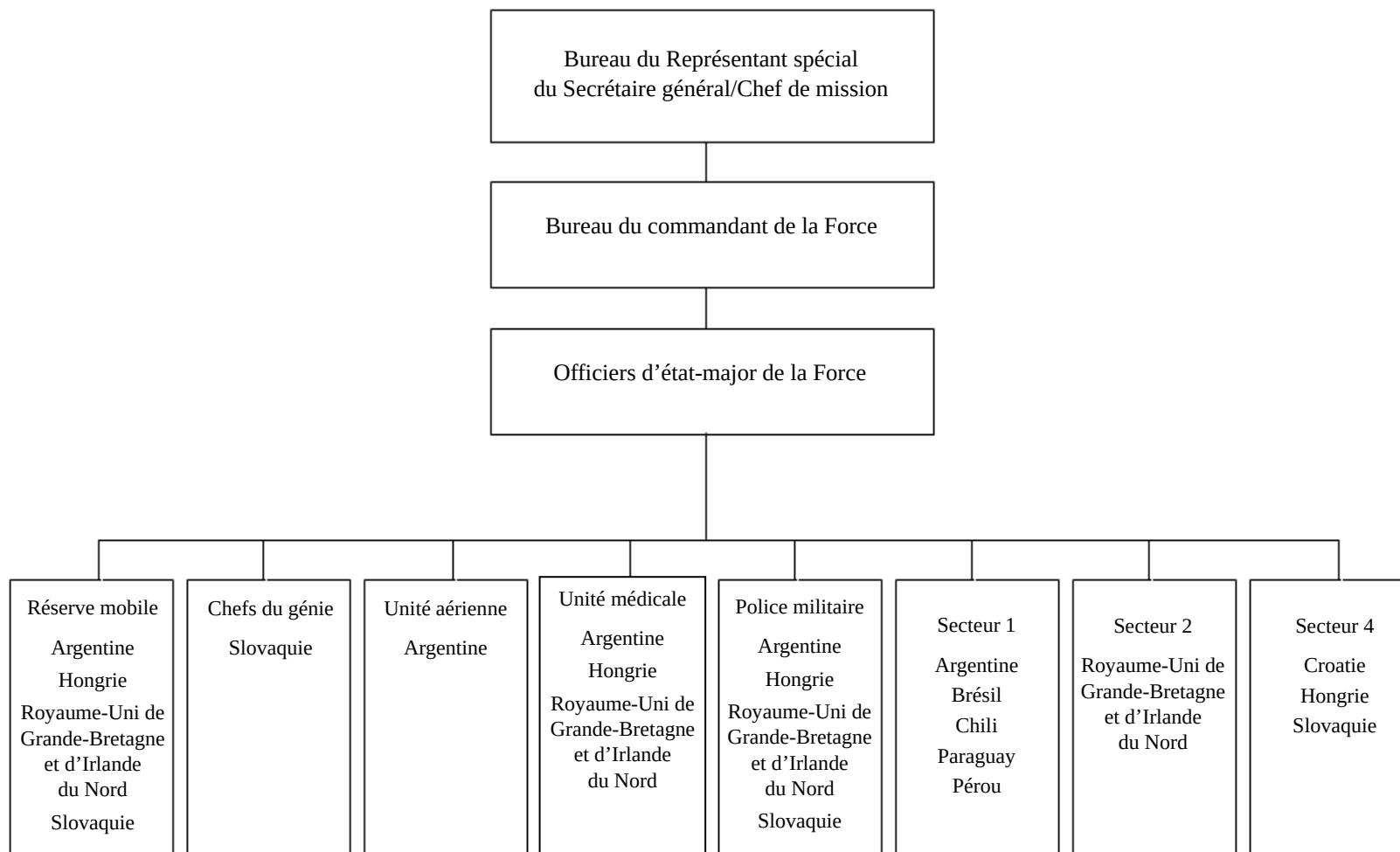


Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; D : directeur; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Transferts.

^b Anciennement Section des communications et de l'informatique.

B. Composante militaire



Annexe III

Examen de la structure du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

1. Le présent document a été élaboré par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), en coopération avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, comme suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports (A/63/746/Add.9, par. 25, et A/64/660/Add.5, par. 16). Il passe en revue les structures du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général et de l'UNFICYP et décrit les effets de synergie et de complémentarité entre les deux.

A. Mandats et approche intégrée

2. Le Bureau du Conseiller spécial et l'UNFICYP partagent un objectif général, qui est d'appuyer le règlement global de la question de Chypre. Toutefois, bien que complémentaires, le mandat et la mission des deux entités sont très différents.

3. L'UNFICYP a pour mandat, « dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public, ainsi qu'au retour à une situation normale » (résolution 186 (1984) du Conseil de sécurité). Elle joue également un rôle humanitaire auprès des Chypriotes grecs et des Maronites vivant dans le nord de l'île et des Chypriotes turcs dans le sud. Elle comprend principalement une composante militaire, des unités de police, du personnel chargé des affaires civiles et du personnel d'appui. Une petite composante politique (un conseiller principal et un spécialiste des questions politiques) constitue l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNFICYP.

4. Le mandat du Bureau du Conseiller spécial consiste à appuyer les négociations entre le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc^a. En mars 2008, les dirigeants chypriote grec et chypriote turc ont décidé de s'engager sur la voie d'un règlement global. Ils ont créé six groupes de travail chargés d'examiner les principaux points à négocier (la gouvernance et le partage du pouvoir, les questions relatives à l'Union européenne, la sécurité et les garanties, le territoire, les biens et l'économie). Ils ont également créé sept comités techniques chargés d'élaborer des mesures de confiance censées non seulement améliorer la vie quotidienne des Chypriotes mais aussi promouvoir et favoriser l'interaction entre eux. Les deux dirigeants ont demandé à l'ONU de fournir l'infrastructure et le personnel d'appui nécessaire pour les négociations. Après environ quatre mois de travaux

^a Les indicateurs de succès de la mission de bons offices sont : a) l'obtention par les parties d'un accord sur les questions de fond; b) l'intensification des travaux des comités techniques et groupes de travail, ainsi que des consultations entre représentants des deux dirigeants; et c) le renforcement du soutien de la communauté internationale.

préparatoires, les dirigeants ont décidé d'engager les négociations véritables le 3 septembre 2008, en s'appuyant sur les bons offices du Secrétaire général. Le Bureau du Conseiller spécial comprend donc des spécialistes des questions politiques et des experts thématiques, qui ont pour tâche principale de faciliter, par leurs compétences, le processus de négociation, notamment en soutenant les groupes de travail et comités techniques et en présidant les réunions des dirigeants et de leurs représentants, sur la demande des dirigeants.

5. L'UNFICYP et le Bureau du Conseiller spécial travaillent en étroite coopération à l'appui des négociations de paix, sans jamais empiéter sur le terrain de l'autre. Avec son mandat et sa structure actuels, la Force n'est pas équipée pour fournir un appui direct aux négociations, mais elle joue un rôle vital à l'appui du processus de paix en assurant le maintien d'un climat de stabilité propice au bon déroulement des négociations. Elle épaulé également le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général dans les domaines où elle dispose des compétences voulues, par exemple la criminalité et les affaires pénales, le patrimoine culturel, les communications, la logistique et l'administration. Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force est aussi le Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général, ce qui permet à l'ONU d'œuvrer de façon cohérente à son objectif général décrit plus haut.

Effets de synergie

6. En créant le Bureau du Conseiller spécial en tant que mission politique spéciale à Chypre, le Secrétaire général a décidé que l'ONU adopterait une approche intégrée en vue de maximiser les effets de synergie entre les missions et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Département des affaires politiques dirige les activités du Bureau du Conseiller spécial, et le Département des opérations de maintien de la paix est chargé de veiller à l'exécution du mandat de la Force. En tant que Chef de l'UNFICYP et Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général, le Représentant spécial du Secrétaire général fait en sorte que l'UNFICYP et l'équipe de pays œuvrent de façon coordonnée à l'appui de la mission de bons offices. L'ONU agit ainsi de façon cohérente en appliquant une stratégie à deux axes qui met à profit les compétences particulières de ses composantes. Un examen interne de l'appui de l'ONU à la phase préparatoire du processus de paix de Chypre, effectué a posteriori entre mars et août 2008, a mis en évidence l'efficacité de l'approche intégrée. Celle-ci est apparue comme une bonne manière d'utiliser les ressources existantes sur place et une pratique rationnelle. Il est ressorti de l'examen que l'application de l'approche intégrée avait été d'autant plus facile que les rôles dévolus respectivement au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix avaient été bien compris et que des efforts avaient été faits pour expliciter la complémentarité des deux départements.

B. Rôles du Conseiller spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial du Secrétaire général

7. Le Conseiller spécial du Secrétaire général est le principal fonctionnaire de l'ONU chargé des activités menées dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général et de la facilitation des pourparlers. Sa mission est d'aider les parties à mener des négociations véritables en vue de parvenir à un règlement global de la question de Chypre. Il rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du

Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le personnel du Bureau du Conseiller spécial rend compte, par l'intermédiaire du Coordonnateur, au Conseiller spécial (ou, lorsque celui-ci n'est pas sur l'île, au Conseiller spécial adjoint).

8. Le Représentant spécial du Secrétaire général, en tant que Chef de l'UNFICYP, est principalement responsable des activités de maintien de la paix et de l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre. Il remplit également les fonctions de conseiller spécial adjoint du Secrétaire général. Pour toutes les questions relatives à la mission de bons offices, le Conseiller spécial adjoint relève directement du Conseiller spécial. Pour toutes les questions relatives à l'UNFICYP, il rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le personnel de la Force relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force.

Effets de synergie

9. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force coordonne l'appui apporté par l'UNFICYP et l'équipe de pays des Nations Unies au Bureau du Conseiller spécial. Par ailleurs, étant donné que le Conseiller spécial ne réside pas à Chypre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Conseiller spécial adjoint est intégré dans le fonctionnement du Bureau du Conseiller spécial, afin de faciliter la poursuite sans faille du processus de négociation en l'absence du Conseiller spécial. Le Représentant spécial du Secrétaire général coordonne également les activités de l'équipe de pays, étant donné qu'il n'y a pas de coordonnateur résident à Chypre. Ceci assure la corrélation entre le processus de paix officiel et les activités de consolidation de la paix.

C. Bureau du Conseiller spécial : fonctions techniques

1. Coordonnateur

10. Le Coordonnateur du Bureau du Conseiller spécial est responsable du bon déroulement de la mission de bons offices et de la gestion quotidienne des opérations et du programme d'activité du Bureau. Ses tâches sont les suivantes : gérer et superviser le personnel; aider le Conseiller spécial et le Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général dans leurs contacts avec les interlocuteurs locaux des deux camps, les dirigeants et leurs représentants; et coordonner les activités d'appui aux comités techniques et aux groupes de travail, ainsi qu'aux groupes spéciaux d'experts. Le Coordonnateur peut être appelé à faciliter les travaux de ces groupes, à assurer des navettes diplomatiques pour contribuer au règlement des questions en suspens et à aider le Conseiller spécial à rester en contact avec les partenaires internationaux. Il rend compte régulièrement au Conseiller spécial et au Siège. Par ailleurs, il remplit les fonctions de principal conseiller auprès du Conseiller spécial. Le Coordonnateur participe aux réunions du groupe de direction de l'UNFICYP pour renforcer la coordination opérationnelle entre la Force et le Bureau du Conseiller spécial.

2. Spécialistes des questions politiques (facilitateurs)

11. Les négociations portent sur six points : la gouvernance et le partage du pouvoir, les biens, les questions relatives à l'Union européenne, l'économie, le territoire et la sécurité et les garanties. Les spécialistes des questions politiques

jouent le rôle d'agents de liaison pour les six points. Ils facilitent la tenue des réunions des représentants des dirigeants et des experts où ces points sont examinés, et en assurent le service. Leurs tâches sont les suivantes : fournir des avis au Conseiller spécial sur les questions de fond; se tenir en relation avec les délégations des parties; coopérer étroitement avec la Division de l'Europe et le Groupe d'appui à la médiation du Département des affaires politiques afin de repérer les experts compétents et de faire éventuellement appel à eux pour faire avancer le processus; établir les procès-verbaux des réunions des représentants des dirigeants et des experts; coordonner le calendrier des réunions et assurer l'appui logistique; conserver une trace des documents présentés par les parties et rendre compte éventuellement des nouveaux faits intervenus dans le processus.

12. Les spécialistes des questions politiques assurent les services nécessaires aux sept comités techniques chargés des questions qui affectent la vie de tous les jours des Chypriotes : criminalité et questions pénales, questions économiques et commerciales, patrimoine culturel; gestion des crises; questions humanitaires; santé; et environnement. Ils assistent les comités techniques et se concertent avec l'UNFICYP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies aux fins de l'application des mesures de confiance arrêtées par les comités techniques.

13. Outre faciliter la tenue des réunions portant sur les questions de fond et les mesures de confiance et en assurer le service, les spécialistes des questions politiques exécutent plusieurs autres tâches. Ils suivent et analysent l'évolution de la situation politique dans les deux camps et se tiennent en rapport avec les acteurs politiques et autres intervenants locaux pour savoir exactement ce qu'ils pensent des négociations. Ils suivent l'évolution de la situation sur le plan régional, se tiennent en rapport avec les intervenants régionaux et internationaux et les diplomates et les tiennent au courant du déroulement du processus de paix. Ils rédigent des rapports et aident à l'élaboration des exposés du Conseiller spécial et du Conseiller spécial adjoint et tiennent le Siège au courant du déroulement du processus de paix en lui communiquant des informations claires et ponctuelles.

Effets de synergie

14. L'UNFICYP fournit des facilitateurs aux Comités techniques dans les domaines où elle dispose des compétences et du savoir-faire, notamment le patrimoine culturel et la criminalité et les questions pénales.

3. Spécialistes des questions politiques (hors classe) (experts thématiques) et consultants

15. Les experts thématiques de la Force suivent l'évolution de la situation dans les domaines relevant de leur compétence (gouvernance, économie, sécurité et territoire). Ils participent aux réunions des dirigeants et de leurs représentants qui portent sur leurs domaines de compétence, élaborent des documents, le cas échéant, et fournissent éventuellement des avis au Conseiller spécial sur diverses questions connexes.

16. Le Bureau du Conseiller spécial a eu du mal à trouver des experts qui acceptent de travailler à plein temps à un poste P-5. La plupart des experts de haut niveau retenus n'acceptaient que des engagements à court terme. C'est pourquoi le Bureau du Conseiller spécial a décidé de supprimer un des postes P-5 dans le budget

de 2010 afin de dégager des fonds pour recruter des consultants à court terme selon que de besoin.

17. De temps en temps, le Bureau du Conseiller spécial a dû recruter des consultants pour de courtes périodes pour l'aider dans ses travaux, en particulier a) lorsqu'il avait besoin de personnes ayant des compétences hautement spécialisées pour aider ses propres experts, comme dans le cas des questions touchant les biens; ou b) lorsqu'aucun de ses experts n'avait les compétences voulues pour traiter de certains domaines comme la législation électorale ou les systèmes fédéraux. Les consultants ont joué un rôle fondamental dans les activités d'appui au Conseiller spécial du Secrétaire général et à la mission de bons offices, en aidant ponctuellement la mission à traiter de questions complexes en cours de négociation qui requièrent des connaissances approfondies et spécialisées. Ils ont également joué un rôle crucial en engageant un dialogue avec les experts et les représentants des deux camps afin de formuler des idées et d'étudier en détail de nouvelles options. De la sorte, les consultants ont beaucoup aidé à renforcer la convergence de vues sur certaines questions clefs. Jusqu'à présent, leurs travaux ont surtout porté sur les questions relatives à la gouvernance et au partage du pouvoir et les biens. À mesure que les négociations avancent, le Bureau du Conseiller spécial devra vraisemblablement faire appel à des experts consultants dans d'autres domaines.

D. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : fonctions techniques

1. Bureau du Conseiller principal

18. Le Conseiller principal remplit les fonctions de chef d'état-major civil de l'UNFICYP, c'est-à-dire qu'il coordonne les activités des composantes militaire et civile et de police et dirige les travaux du Service des affaires civiles. Il engage un dialogue politique avec les autorités sur les questions touchant le mandat de la Force. À ce titre, il lui incombe, entre autres, de régler les questions en suspens concernant les points de passage, les contacts entre les deux communautés, les projets communs et le règlement des incidents. Il coordonne également les activités de la Force dans le cadre de la préparation des plans d'urgence en prévision du règlement^b.

19. Le Spécialiste des questions politiques de l'UNFICYP s'acquitte de tâches politiques qui ont principalement trait à la mission de maintien de la paix. En l'absence d'un assistant spécial, il seconde le Représentant spécial du Secrétaire général, en accomplissant les tâches que celui-ci lui confie, s'agissant notamment de la coordination avec les organismes et programmes des Nations Unies ainsi que de l'établissement de relations avec les diplomates et d'autres interlocuteurs privilégiés sur les questions relatives à la Force. Il prépare les télégrammes, notes, documents de travail et de stratégie, aide-mémoire et exposés et aide à l'élaboration des rapports, notamment ceux destinés au Conseil de sécurité, portant sur les questions

^b Dans ses résolutions 1878 (2009), 1898 (2009) et 1930 (2010), le Conseil de sécurité a noté qu'il importait de préparer des plans d'urgence en prévision du règlement assortis de recommandations sur les autres aménagements qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opérations, compte tenu de l'évolution de la situation sur place et des vues des parties, et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de la question des plans d'urgence.

relatives à l'UNFICYP. Il formule des avis sur les faits nouveaux, notamment ceux ayant trait à l'Union européenne, qui peuvent avoir une incidence sur l'exécution du mandat de l'UNFICYP et sur la négociation du règlement global.

20. Le Conseiller juridique de l'UNFICYP donne à la mission des avis juridiques sur les questions de fond et de procédure touchant le mandat de l'UNFICYP, l'accord sur le statut des forces et les questions administratives. Il donne en particulier des conseils juridiques sur les problèmes liés aux activités civiles dans la zone tampon, notamment les questions relatives au droit de propriété ou à l'utilisation des terres et d'autres questions sensibles, qui sont souvent contestées par les deux parties et qui pourraient faire intervenir des questions de responsabilité légale. Le Conseiller juridique fournit également des avis sur les questions d'administration et de gestion, telles que la passation de marchés.

Effets de synergies

21. Pour mettre à profit les compétences techniques et le savoir institutionnel de l'UNFICYP, le Conseiller principal et le Spécialiste des questions politiques de la Force ont eux aussi été associés aux négociations, notamment lorsqu'elles touchent les domaines dans lesquels la Force dispose des compétences voulues et le rôle du Conseiller spécial adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général. Ainsi, le Conseiller principal supervise les travaux menés par les composantes organiques de la Force à l'appui de la mission de bons offices, en vue de créer un climat propice aux négociations, et aide les parties à concevoir des mesures de confiance et à les appliquer. Le Spécialiste des questions politiques assiste le Représentant spécial du Secrétaire général dans les nombreuses activités qu'il mène en tant que Conseiller spécial adjoint. De plus, le Conseiller juridique fournit une assistance à d'autres entités des Nations Unies opérant à Chypre, y compris la mission de bons offices, dans les domaines des achats, de la gestion des ressources humaines, de l'approvisionnement et des services généraux. Il convient de distinguer les questions de biens dont s'occupe le Conseiller juridique de l'UNFICYP des questions plus générales de propriété qui sont en négociation. Dans le contexte de l'UNFICYP, les questions relatives à l'utilisation actuelle des biens et à la propriété entrent dans le cadre d'affaires bien précises et concernent exclusivement les activités civiles dans la zone tampon. Le traitement de ces affaires vise à permettre aux propriétaires des biens d'y accéder et de les utiliser en respectant les impératifs plus larges de sécurité.

2. Bureau de l'information de l'UNFICYP

22. Le Bureau de l'information de l'UNFICYP appuie également le Bureau du Conseiller spécial, qui n'a pas de capacités propres en matière d'information et de communication avec les médias. Sachant qu'il importe d'établir et d'entretenir des relations de travail et d'échange avec les médias locaux et internationaux, le Bureau de l'information fournit une assistance permanente au Bureau du Conseiller spécial, notamment en lui communiquant des revues et points de presse, en suivant et en traduisant les nouvelles parues dans la presse chypriote, et en transcrivant les observations faites par le Conseiller spécial ou le Conseiller spécial adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général après les réunions des dirigeants et en les diffusant auprès des médias chypriotes et internationaux. Le Conseiller spécial s'en remet au porte-parole de l'UNFICYP pour tout ce qui a trait au domaine de l'information, notamment l'établissement et l'entretien de relations avec les médias, la publication des communiqués de presse et des déclarations à la presse, et

l'organisation des rencontres avec la presse. Le Bureau de l'information a créé un site Web consacré à la mission de bons offices qu'il gère et actualise régulièrement.

Effets de synergie

23. La stratégie de communication de l'ONU est considérée comme indispensable pour faire aboutir le processus de négociation. L'utilisation des capacités dont le Bureau de l'information de l'UNFICYP dispose déjà pour soutenir la mission de bons offices génère des effets de synergie entre le Bureau du Conseiller spécial et la Force.

3. Service des affaires civiles de l'UNFICYP

24. L'objectif général du Service des affaires civiles est d'aider la Force à s'acquitter de sa mission consistant à contribuer au « retour à une situation normale » (résolution 186 (1984) du Conseil de sécurité). Dans la zone tampon, le Service des affaires civiles aide les personnes autorisées à rester sur leur terre ou souhaitant y accéder pour y mener des activités civiles comme des travaux de construction ou l'agriculture. Ses activités vont de la médiation au quotidien sur les questions d'administration et de sécurité dans le village bicommunautaire de Pyla à la gestion d'un système de permis autorisant l'exploitation des terres, dans le respect des impératifs de sécurité. Le Service des affaires civiles s'efforce aussi de faire mieux connaître aux populations locales l'emplacement des champs de mines et leurs dangers et fournit une escorte aux pèlerins se rendant sur les sites religieux. Il facilite et encourage les activités bicommunautaires et la restauration et l'entretien des sites culturels et religieux à l'intérieur ou en dehors de la zone tampon. Par ailleurs, il aide les membres de la communauté chypriote grecque dans le nord de l'île et les membres de la communauté chypriote turque dans le sud. Il organise la prestation de l'aide sociale de l'État (vivres et chèques de pension) aux communautés chypriote grecque et maronite dans les régions de Karpas et de Kormakitis dans le nord.

Effets de synergie

25. Par son savoir institutionnel et ses activités, le Service des affaires civiles de l'UNFICYP contribue à créer un climat propice aux négociations facilitées par la mission de bons offices, et aide les parties à élaborer et appliquer des mesures de confiance. Ainsi, un membre de son personnel facilite les travaux du Comité technique sur le patrimoine culturel, créé par les deux parties dans le cadre du processus de négociation, et l'aide à élaborer et appliquer des mesures de confiance relatives à la préservation, à la protection et à la restauration du patrimoine culturel de Chypre et des programmes d'éducation connexes. Le Service joue également un rôle de premier plan dans les travaux du Comité technique chargé des questions de santé.

4. Police de la Force

26. La Police des Nations Unies contribue au rétablissement et au maintien de l'ordre dans la zone tampon et aide la composante militaire et le Service des affaires civiles à ramener à la normale la situation dans cette zone. Ses activités sont les suivantes : enquêter sur les infractions pénales commises ou censées avoir été commises dans la zone tampon; aider la Force à maintenir l'ordre durant les manifestations et les troubles dans la zone tampon et les zones adjacentes; régler les

différends civils dans la zone tampon; assurer le maintien de l'ordre dans le village bicommunautaire de Pyla, qui est la seule partie de la zone tampon où les deux communautés cohabitent; contrôler l'accès des civils à la zone tampon; surveiller les points de passage; vérifier les permis d'exploitation agricole et de construction dans la zone tampon; enquêter sur le déversement illégal de déchets dans la zone tampon; prévenir le braconnage et le piégeage des oiseaux dans la zone tampon; enquêter sur les obligations relatives à la présence d'immigrés clandestins dans la zone tampon; consulter régulièrement les autorités compétentes du sud et du nord; et faciliter les enquêtes des forces de police des deux camps dans la zone tampon.

Effets de synergie

27. Par son savoir institutionnel et ses activités, la police de l'UNFICYP aide à créer un climat propice aux négociations facilitées par la mission de bons offices, et aide les parties à élaborer et appliquer des mesures de confiance. En particulier, elle facilite les travaux du Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales, créé par les deux parties dans le cadre du processus de négociation, aide le Comité à élaborer et appliquer des mesures de confiance visant la prévention du crime, et la sécurité routière, et encourage l'échange de renseignements sur la criminalité et les questions pénales.

5. Composante militaire de l'UNFICYP

28. Les opérations militaires de la Force consistent principalement à maintenir le cessez-le-feu et le statu quo militaire dans la zone tampon. Les troupes de la Force s'interposent entre les forces antagonistes, surveillent en permanence la zone tampon depuis des postes d'observation fixes et au moyen de patrouilles aériennes, motorisées et pédestres, et communiquent régulièrement avec les forces antagonistes.

Effets de synergie

29. Pour aider au maintien d'un climat de stabilité, la composante militaire de l'UNFICYP s'emploie à préserver le calme et à faciliter les activités de déminage dans la zone tampon. Elle fournit également un appui direct à la mission de bons offices, en coopération avec la Police des Nations Unies, en proposant des locaux sûrs à l'intérieur de la zone tampon pour la tenue des réunions entre les parties dans le cadre du processus de négociation.

E. Appui administratif fourni par l'UNFICYP au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général

1. Appui administratif apporté par l'UNFICYP à la structure intégrée

30. L'UNFICYP fournit au Bureau du Conseiller spécial un appui administratif et logistique continu, des services financiers et budgétaires et un soutien dans les domaines de la gestion du personnel, des activités d'achat, des services généraux, des services relatifs aux bâtiments (y compris des travaux de rénovation), de

l'approvisionnement, des transports, de l'informatique et des communications^c. Le Bureau du Conseiller spécial défraie l'UNFICYP du coût effectif des matériaux et des services qui lui sont destinés.

Effets de synergie

31. L'analyse a posteriori du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la phase préparatoire des négociations a fait ressortir que la présence continue de l'UNFICYP avait contribué, d'une part, à la capacité de l'Organisation à fournir immédiatement, sur la demande des parties, un appui au démarrage du processus de négociations et, d'autre part, à la mise en place du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général dans les meilleurs délais.

2. Assistants administratifs du Bureau du Conseiller spécial

32. Le personnel administratif du Bureau du Conseiller spécial fournit au Conseiller spécial et à son équipe un appui conçu spécialement pour la facilitation des négociations^d. Il aide le Conseiller spécial, le Coordonnateur et les spécialistes des affaires politiques à gérer et à réunir le matériel nécessaire aux réunions des dirigeants, de leurs représentants, des groupes de travail et des comités techniques, planifie et met en œuvre les arrangements administratifs nécessaires pour l'organisation des réunions des dirigeants ou de leurs représentants et se tient en rapport avec l'UNFICYP. Il apporte enfin un appui logistique et financier de base au

^c Les services fournis dans les différents domaines comprennent notamment :

- i) Informatique : l'ensemble du Groupe de l'informatique assiste les membres du personnel du Bureau du Conseiller spécial dès le jour de leur arrivée. Étant donné que la mission de bons offices ne dispose pas de ses propres services de soutien informatique, elle est entièrement dépendante à cet égard des services que lui fournit l'UNFICYP, à savoir, notamment, la configuration des ordinateurs, des imprimantes, des expéditeurs numériques, etc., le câblage informatique des locaux, la configuration de la messagerie électronique, de Lotus Notes et d'Internet, la protection de la confidentialité des courriels et la résolution de tous problèmes informatiques;
- ii) Communications : soutien technique concernant, notamment, la téléphonie et le réseau local téléphonique (PABX), création du code confidentiel, distribution et configuration des téléphones portables et BlackBerry, câblage téléphonique des locaux du Bureau, distribution et configuration du matériel radio Motorola et des récepteurs GPS, gestion des factures des téléphones mobiles, BlackBerry et fixes;
- iii) Services relatifs aux bâtiments : services concernant l'ensemble des installations des bâtiments, tels que l'appui technique concernant les installations électriques, les équipements techniques, la climatisation et les avertisseurs d'incendie, la construction des auvents pour voitures et des cloisons de bureaux, les travaux de peinture, la définition des travaux à effectuer pour le Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales et la rénovation du domicile du Chef de la mission en vue d'y tenir les réunions avec les dirigeants;
- iv) Approvisionnement : demandes de fourniture concernant, notamment, les activités de représentation, les fournitures et le matériel de bureau, la reproduction de documents, le système de sonorisation utilisé lors des réunions avec les dirigeants et des allocutions adressées au corps diplomatique, entretien des terrains et autres services d'appui;
- v) Achats de biens et services;
- vi) Gestion du personnel : gestion de tous les contrats du personnel international et du personnel local, y compris les clauses relatives aux prestations et aux indemnités d'affectation et de rapatriement;
- vii) Services financiers et budgétaires : établissement du budget et des rapports sur l'exécution du budget, gestion des crédits alloués, services financiers concernant notamment les états de paie et les paiements aux fournisseurs.

^d En raison du caractère délicat que présentent ces négociations sur le plan politique, les assistants administratifs du Bureau du Conseiller spécial sont recrutés sur le plan international.

Bureau du Conseiller spécial et collabore avec l'UNFICYP sur les questions de recrutement et de gestion du personnel.

3. Agents de sécurité du Bureau du Conseiller spécial

33. L'ouverture du Bureau du Conseiller spécial a entraîné un accroissement des besoins en matière de sécurité, ce qui a eu des incidences sur le budget du Bureau. Vu la visibilité des travaux de ce dernier et leur caractère délicat sur le plan politique, le Département de la sûreté et de la sécurité a vivement recommandé de créer des postes d'agents de sécurité pour garantir la sûreté et la sécurité du Conseiller spécial et de son bureau. Les deux agents de sécurité ont pour tâches, notamment, de contrôler l'accès aux locaux du Bureau et à d'autres zones, de veiller à la sûreté et à la sécurité dans ces locaux et de fournir une assistance en matière de sécurité lors des réunions des dirigeants, et doivent par conséquent assurer une présence constante aux locaux du Bureau. Ils ne fournissent pas de services de sécurité rapprochée pour le moment, mais, ayant été recrutés notamment selon ce critère, sont en mesure de le faire si nécessaire.

34. L'UNFICYP disposant de moyens limités et ses locaux n'étant pas situés au même endroit que ceux du Bureau du Conseiller spécial, ses agents de sécurité ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins de ce dernier en permanence.

Effets de synergie

35. L'UNFICYP fournit des services de sécurité supplémentaires lors des réunions des dirigeants. Les agents de sécurité du Bureau du Conseiller spécial ont pour supérieur hiérarchique et premier notateur le Chef du Service de sécurité.

4. Chauffeurs du Bureau du Conseiller spécial

36. Les activités du Conseiller spécial et du personnel de la mission de bons offices ont eu pour effet d'augmenter les ressources nécessaires au titre des transports. L'unité du transport de l'UNFICYP n'ayant pas les capacités nécessaires pour subvenir en permanence aux besoins de la mission en la matière, une partie de ces ressources a été comptabilisée dans le budget du Bureau du Conseiller spécial.

37. L'unité du transport de l'UNFICYP apporte un appui à la mission de bons offices, notamment en prêtant assistance à son personnel et à ses conseillers à leur arrivée à l'aéroport de Larnaca, en mettant un chauffeur et un autocar à la disposition des comités techniques et des groupes de travail et en fournissant une assistance en matière de transports dans le cadre des réunions des dirigeants.

Effets de synergie

38. L'unité du transport de l'UNFICYP, en coordination avec le Bureau du Conseiller spécial, se charge de la gestion des chauffeurs du Bureau. Ceux-ci ont pour supérieur hiérarchique et premier notateur le répartiteur de l'unité du transport.

F. Remarques

39. Lors de la phase préparatoire des négociations de septembre 2008, les parties ont décidé de former six groupes de travail et sept comités techniques et ont

demandé au Secrétaire général de fournir les ressources nécessaires pour la facilitation des négociations. Cette phase préparatoire a abouti à la reprise de négociations véritables entre les deux dirigeants sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Les ressources rendues nécessaires par cette évolution de la situation ont éclairé la décision concernant le nombre de postes, ainsi que les fonctions qui leur sont attribuées, au sein du Bureau du Conseiller spécial, dont le rôle a été défini sur la demande des parties. Le budget du Bureau reflète donc directement les besoins découlant des demandes des parties.

40. En établissant le budget du Bureau du Conseiller spécial, le Secrétaire général a tenu compte non seulement de la demande des parties, mais également des ressources dont dispose l'UNFICYP. Il a été conclu que, sur le plan opérationnel, la mission ne disposait pas des capacités voulues pour faciliter les négociations. Sur le plan administratif, en revanche, elle disposait de moyens suffisants pour répondre à la plupart des besoins du Bureau. Cela explique la proportion, au sein du Bureau, entre les effectifs du personnel des services organiques et ceux du personnel administratif, ainsi que la dépendance du Bureau à l'égard du soutien administratif et logistique de l'UNFICYP.

41. En vue de l'établissement du budget de 2010, le Bureau du Conseiller spécial a mené une évaluation de ses ressources et de ses besoins à la lumière des enseignements tirés de l'exercice précédent. Cette évaluation a conduit à la conclusion qu'il convenait d'engager pour de courtes périodes des spécialistes chargés de fournir au Conseiller spécial des explications sur les questions en négociation et d'en effectuer l'analyse détaillée, ainsi que de prêter conseil et appui aux parties sur leur demande. Il a été décidé par la suite que la solution la plus efficace était de supprimer un poste de la classe P-5 afin de dégager des ressources financières pour permettre le recrutement de personnel à court terme selon que de besoin. Certes, cette décision a accru la charge de travail des spécialistes des questions politiques restants de classe P-5 et P-4, mais, grâce à elle, le processus de paix profitera des connaissances approfondies des consultants.

42. Comme il est décrit dans ce qui précède, les activités actuelles du Bureau du Conseiller spécial et de l'UNFICYP sont menées dans une optique intégrée, ce qui permet aux deux entités de régulièrement tirer parti d'effets de synergie et de possibilités d'entraide tout en réalisant, conformément à leurs mandats respectifs, des produits distincts. Cette approche intégrée s'appuie sur une planification concertée, concernant en particulier les stratégies opérationnelles et la budgétisation axée sur les résultats.

43. Le mandat du Bureau est organisé autour du rôle du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, qui a pour objectif unique de faciliter les négociations au nom du Secrétaire général, dans le cadre de la mission de bons offices de ce dernier. Ce rôle exige du Conseiller spécial qu'il soit présent à Chypre pendant une part considérable de son temps, surtout lors des phases intensives des pourparlers, qu'il procède à des consultations de haut niveau avec les principaux acteurs régionaux et qu'il informe régulièrement le Secrétaire général et des fonctionnaires de rang supérieur en poste à New York de l'évolution de la situation. À cet égard, l'organisation actuelle des travaux du Bureau du Conseiller spécial et de l'UNFICYP s'est avérée efficace : le Représentant spécial du Secrétaire général, responsable de la conduite de la mission de maintien de la paix et de la coordination des entités de l'ONU sur le terrain, aurait difficilement pu consacrer autant d'efforts à la facilitation des négociations. Lors des séances de négociations tenues en

l'absence du Conseiller spécial, le Représentant spécial remplissait les fonctions de ce dernier en sa qualité de Conseiller spécial adjoint.

44. Dans d'autres cas similaires, par exemple au Darfour/Soudan, au Kosovo et au Sahara occidental, un envoyé spécial, un conseiller spécial ou un représentant spécial ont également été nommés en plus du Représentant spécial du Secrétaire général, présent sur le terrain, vu la nature différente des tâches à accomplir. Le chef d'une opération de maintien de la paix doit concentrer ses efforts sur l'exécution du mandat de la mission, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité, alors que le facilitateur des négociations doit essentiellement se consacrer à la collaboration avec les différentes parties, en vue de mener à bien un processus politique. Il résulte de cette différence et de l'organisation des travaux des entités de l'ONU présentes à Chypre, telle qu'elle a été décrite dans le présent rapport, que les missions du Conseiller spécial et du Représentant spécial sont distinctes mais complémentaires, particulièrement si elles sont exécutées selon une approche intégrée et en mettant à profit des structures qui se renforcent mutuellement. Cette organisation des travaux a permis à l'Organisation de poursuivre son objectif premier concernant Chypre, qui est d'aider les parties à parvenir à un règlement global du problème de Chypre, de manière cohérente, rigoureuse et intégrée.

